

**Département des
Pyrénées Orientales**

**COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et le 10 Décembre

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de la convocation : le 2 Décembre 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MALE Didier, ARANEGA Carmen, RUMEAU Jérôme, VIEGAS Marie-Josée, GUILLAUME Gilles, PICORNELL Marina, FRANCHET Jean-François, TROTIN Sylvie, GUY Fernand, SERRIE Jean-Pierre, LAFRANCAISE Yolande, GONZALVEZ Colette, TEXTORIS Dominique, MARY Bernard, DARNER Marie, CAMPS Claude, COLMENERO Carole, CATHALA Jérôme, TREMOUILLE Arnaud, BEZAULT Alexandre, FERRER Lucy, TILLOIS Pierre, Monique MORELL, GRIEU Alain, LESIEUR Brigitte, CUGULLERE Michel, DE VOLONTAT Philippe, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2020/08/15: Approbation du contrat territorial Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2020-2021 avec la région Occitanie /Pyrénées Méditerranée »

Matière : **Affaires Générales**

Rapporteur : Didier MALE

La présence de bourgs centres dynamiques et attractifs dans les zones rurales ou péri-urbaines est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent de ce fait des pôles essentiels à l'attractivité de leur territoire et, plus globalement, à l'équilibre de notre région. Ces communes jouent un rôle central dans leur environnement ; elles doivent répondre aux attentes des populations dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs.....

Pour conforter leur développement économique, elles doivent également apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises notamment en termes de qualité des infrastructures d'accueil et de services. Dans ce cadre, la région a décidé d'accompagner ces communes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement et de valorisation.

Cette politique se traduit par la mise à disposition d'un bouquet de dispositifs qui pourront être mobilisés sur mesure en fonction des spécificités et du Projet global de chaque bourg centre.

La commune de BOMPAS a pris l'attache de l'agence d'urbanisme catalane pour la rédaction de son contrat cadre « Bourg centre ». Il s'agit d'un diagnostic stratégique territorial élaboré grâce à la méthode « Atouts –Faiblesses-Opportunités-Menaces », un relevé des enjeux pour la ville, une stratégie et un projet de développement et de valorisation du territoire à moyen terme, et enfin, un programme pluriannuel d'opérations.

L'approbation de ce contrat permettra de bénéficier, sous conditions, de subventions régionales pour les programmes listés au contrat qui est un document qui peut évoluer sur sa durée de contractualisation.

Les opérations pluriannuelles figurant au contrat sont classées en fonction de trois axes stratégiques :

L'axe 1 est relatif au renforcement de l'attractivité du bourg-centre en faisant évoluer la qualité du cadre de vie, l'offre de services et d'équipements, (requalifier et moderniser le site du Mas Pams, du parc des sports et des loisirs.....)

2020/08/15: Approbation du contrat territorial Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2020-2021 avec la région Occitanie /Pyrénées Méditerranée » page 2/2

L'axe 2 prévoit de garantir un cadre de vie de qualité au bénéfice des habitants et de l'attractivité communale, le contrat territorial prévoit de créer, conforter et mailler les espaces de nature en ville, mais aussi la création d'un réseau de mobilités durables sécurisées à destination des piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite.

Enfin, s'agissant de l'axe 3, il propose de s'inscrire dans une démarche environnementale et agricole forte par le soutien à l'agriculture et la sensibilisation de la population à l'alimentation durable, par une politique de sobriété, d'efficacité énergétique, par la protection des populations face aux risques majeurs et l'adaptation de la ville au changement climatique.

Ces axes et les actions qui en découlent sont décrits dans le contrat joint en annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Article 1 : APPROUVE le contrat territorial Bourg- Centre Occitanie /Pyrénées Méditerranée avec la région Occitanie /Pyrénées Méditerranée, tel que joint au projet de délibération ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
Mme le Maire
Laurence AUSINA



Vote

Pour : 25

Contre

Abstention : 4 (M.MORELL, A.GRIEU, B.LESIEUR,
C. LANGLAIS)

Pièce Annexes :

Contrat territorial Bourg – Centre Occitanie /Pyrénées Méditerranées 2020-2021

PUBLIÉ LE...1.1.DEC. 2020